

- Mardi de la DGPR - 10/09/2019

Retour d'expérience d'industriels sur la
rédaction des dossiers de réexamen
(sur la base du BREF traitement des déchets)

Damien Rambault / Philippe Ruat



LE SYPRED

Syndicat Professionnel du Recyclage et de l'Élimination des Déchets Dangereux



LES INSTALLATIONS DU SYPRED

Des installations de :

- Tri, transit, regroupement de déchets dangereux (ICPE 2718)
- Installations de traitement (valorisation et/ou élimination) de déchets dangereux autre que l'incinération (ICPE 2790 - 2770) :
 - Traitement physico-chimique minéral et organique
 - Valorisation des hydrocarbures
 - Régénération de solvants
 - Stabilisation
 - Reraffinage des huiles usagées
 - Traitement des terres : désorption thermique, lavage à l'eau, traitement biologique

Ces installations font partie du REX
(IED 3510/3550 : BREF principal = BREF WT)

Des installations d'incinération de déchets dangereux :

Ces installations ne font pas partie du REX présenté
(IED 3520 : BREF principal = BREF WI)



BREF WT

BREF WI

LES CONCLUSIONS MTD DU BREF WT

- **Décision d'exécution n°2018/1147 du 10 août 2018 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets.**
 - **Publication au JOUE le 17 août 2018.**
 - **Echéance dossier de réexamen : 17 août 2019.**
 - **Echéance rapport de base : 17 août 2019 (pour les installations qui ne l'ont pas réalisé auparavant).**
-
- **1^{ère} version du projet de guide du dossier de réexamen : 18 juin 2019**
 - **2^{ième} version du projet de guide du dossier de réexamen : 24 juillet 2019**
 - **Projet AMPG traitement de déchets : 19 août 2019**

COMMENT ONT ÉTÉ RÉDIGÉS LES DOSSIERS DE RÉEXAMEN?

- **Rapport de base : réalisé par des bureaux d'études**
- **Dossier de réexamen : choix de le faire en interne (expertise)**
- **Au niveau du SYPRED, bien informé du contenu du BREF WT car présence au processus de Séville et lien avec la DGPR (connaissance en amont partagée)**
- **Explication à faire aux exploitants : différents types de MTD**
 - **SME - inventaire**
 - **Appliquer toute ou combinaison appropriée de techniques**
 - **Procédure - plan**
 - **Emissions dans l'eau et dans l'air : NEA MTD associés et surveillance**
- **La référence reste les prescriptions actuelles des AP**
- **Comprendre comment sont structurées les conclusions sur les MTD pour bien identifier les MTD applicables à une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchet (MTD génériques - MTD spécifiques)**
- **Pas de dérogation**

LE PÉRIMÈTRE IED

- La définition du périmètre IED est déterminante pour la construction du dossier.
- Pour nos installations (3510, 3550) le périmètre IED correspond au périmètre de l'installation.

LES MTD APPLICABLES

- **Retrouver les MTD applicables (et le justifier) :**
 - identifier à quel type de traitement de déchets se référer (et pour cela bien comprendre le “jargon” des BREF)
 - identifier le domaine “d’applicabilité” (sur une conclusion MTD ou une technique en particulier)
- **Le BREF WT est un document européen, avec un vocabulaire commun aux différents états membres. Pour comprendre, il faut parfois retourner dans le chapitre correspondant du BREF WT (807 pages en Anglais!)**
- **EXEMPLES :**
 - chapitre 3.3 BREF WT “mechanical treatment of waste with calorific value” :
“to obtain a material from non hazardous waste so that it can be used as fuel”
 - chapitre 5.3 BREF WT “physico-chemical treatment of waste with calorific value” :
“preparation of solid output mainly from solid and pasty waste by mechanical treatment and impregnation”



précisions dans AMPG?

MTD 1 à 24 : CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES MTD

1	Système de management environnemental.
2	Techniques pour améliorer les performances environnementales globales : caractérisation, acceptation, séparation, tri, compatibilité, inventaire et qualité sortie des déchets.
3	Inventaire des effluents aqueux et gazeux
4	Techniques de stockage (entreposage) des déchets.
5	Procédures de manutention et de transfert des déchets.
6	Surveillance des principaux paramètres du procédé pour les émissions dans l'eau.
7	Fréquence de surveillance des émissions dans l'eau.
8	Fréquence de surveillance des émissions canalisées dans l'air
9	Surveillance des émissions diffuses de COV
10	Surveillance périodique des odeurs.
11	Surveillance de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières et la production de résidus et d'effluents aqueux.
12	Plan de gestion des odeurs
13	Techniques de réduction des odeurs
14	Techniques de réduction des émissions diffuses (poussières, COV, odeurs)
15	Limitier le torchage
16	Réduire les émissions atmosphériques des torchères
17	Plan de gestion des bruits et vibrations
18	Techniques de réduction des bruits et des vibrations
19	Techniques d'optimisation de la consommation en eau et réduction des volumes
20	Techniques de réduction des émissions dans l'eau et NEA MTD associée
21	Plan de gestion des accidents
22	Utilisation rationnelle des matières
23	Efficacité énergétique
24	Réutilisation des emballages

MTD 25 à 32 TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS

MTD 25 : TOUS LES TRAITEMENTS MECANIQUES

25	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émission canalisée (poussières)
-----------	--

MTD 26 à 28 : TRAITEMENT MECANIQUE EN BROYEUR DES DECHETS METALLIQUES

26	Technique d'amélioration des performances environnementales
-----------	---

27	Déflagrations
-----------	---------------

28	Efficacité énergétique
-----------	------------------------

MTD 29 et 30 : TRAITEMENT DES DEEE CONTENANT DES FCV OU HCV

29	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émission canalisée (COVT et CFC)
-----------	---

30	Explosions
-----------	------------

MTD 31 : TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS A VALEUR CALORIFIQUE

31	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émission canalisée (COVT)
-----------	--

MTD 32 : TRAITEMENT DES DEEE CONTENANT DU MERCURE

32	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émission canalisée (mercure)
-----------	---

MTD 33 à 39 TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES DECHETS

MTD 33 à 35 TOUS LES TRAITEMENTS BIOLOGIQUES

33	Sélection des déchets entrants (à lier avec MTD 2)
-----------	--

34	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émission canalisée (NH3, odeurs, poussières, COVT)
-----------	---

35	Rejet dans l'eau et consommation d'eau
-----------	--

MTD 36 à 37 : TRAITEMENT AEROBIE

36	Surveillance ou modulation des paramètres du déchet et des procédés
-----------	---

37	Dégagement d'odeurs et émissions atmosphériques diffuses
-----------	--

MTD 38 : TRAITEMENT ANAEROBIE

38	Surveillance ou modulation des paramètres du déchet et des procédés
-----------	---

MTD 39 : TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE

39	Techniques de réduction des émissions dans l'air
-----------	--

MTD 40 à 51 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS

MTD 40 et 41 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS SOLIDES OU PATEUX

40	Surveillance des déchets entrants (à lier avec MTD2)
41	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émissions canalisées (poussières)

MTD 42 à 44 : RERAFFINAGE DES HUILES USAGEES

42	Surveillance des déchets entrants (à lier avec MTD 2)
43	Techniques de réduction de la quantité de déchets à éliminer
44	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émissions canalisées (COVT)

MTD 45 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS A VALEUR CALORIFIQUE

45	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émissions canalisées (COVT)
-----------	---

MTD 46 et 47 : REGENERATION DES SOLVANTS USAGES

46	Techniques d'amélioration des performances environnementales
47	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émissions canalisées (COVT)

MTD 48 et 49 : TRAITEMENT THERMIQUE DU CHARBON ACTIF USE, DES DECHETS DE CATALYSEURS ET DES TERRES EXCAVEES POLLUEES

48	Techniques d'amélioration des performances environnementales
49	Techniques de réduction des émissions dans l'air

MTD 50 : LAVAGE A L'EAU DES TERRES EXCAVEES POLLUEES

50	Techniques de réduction des émissions dans l'air
-----------	--

MTD 51 : DECONTAMINATION DES EQUIPEMENTS CONTENANT DES PCB

51	Techniques de réduction des émissions dans l'air
-----------	--


MTD 52 et 53 : TRAITEMENT DES DECHETS LIQUIDES AQUEUX

52	Surveillance des déchets entrants (à lier avec MTD 2)
53	Techniques de réduction des émissions dans l'air et NEA MTD associée pour émissions canalisées (COVT et HCl)

QUELLES SONT LES MTD APPLICABLES?

	TTR	PCO/ PCM	Valo hydro	Broyage DD	Stab.	Terres			Régé solvants
						Dés. th	Lav.	Bio	
MTD 1 à 24 : CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES MTD									
- Toutes les MTD génériques sauf 6,7,9,15,16 et 20	x	x	x	x	x	x	x	x	x
- MTD 6, 7 et 20 (émissions dans l'eau)		x	x				x		
- MTD 9 (surveillance COV diffus)									x
- MTD 15 et 16 (torchères)									
MTD 40 à 51 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS									
MTD 40 et 41 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS SOLIDES OU PATEUX					x				
MTD 45 : TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE DES DECHETS A VALEUR CALORIFIQUE			x	x					
MTD 46 et 47 : REGENERATION DES SOLVANTS USAGES									x
MTD 48 et 49 : TRAITEMENT THERMIQUE DU CHARBON ACTIF USE, DES DECHETS DE CATALYSEURS ET DES TERRES EXCAVEES POLLUEES						x			
MTD 50 : LAVAGE A L'EAU DES TERRES EXCAVEES POLLUEES							x		
MTD 52 et 53 : TRAITEMENT DES DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX		x							

 **ATTENTION CAS GENERAL** : ne tient pas compte de l'applicabilité de chaque MTD ou chaque technique

 le projet de guide de dossier de réexamen précise, dans l'étude des MTD, le cas échéant, d'apporter un positionnement explicite sur les MTD non prises en compte car non pertinentes pour l'installation avec les justifications à l'appui.

LES PRINCIPALES DIFFICULTES AU COURS DE LA REDACTION DU DOSSIER DE REEXAMEN

- **MTD 3 : inventaire des émissions**
- **Substances pertinentes (MTD3 et certaines NEA MTD et surveillance associée pour les émissions dans l'eau et dans l'air)**
- **Efficacité énergétique**
- **Quel degré de détail dans la rédaction?**
- **BREF transversaux**
- **Champ d'application du BREF WT très large - pertinence de certaines techniques (spécifique à certains traitements)**

INTÉRÊT du GUIDE du DOSSIER DE REEXAMEN

- Eclaircissements concernant la définition du périmètre IED dans le cadre d'installations complexes.
- Le contenu du dossier de réexamen est assez clair et conforme à celui attendu (simplification article R515-72)
- Une demande séparée doit être réalisée si modification des installations
- Le rapport de base est bien traité comme un dossier séparé.
- Toutefois
 - Existera t-il des cas simples?
 - Pour les installations multiples ayant une unité de traitement des effluents liquides, la définition de la VLE en sortie du site reste délicate surtout si les débits de chacun des effluents varient fortement au cours du temps.
- Nous avons compris que l'idée générale n'est pas de complexifier les AP, mais plutôt de s'assurer de la conformité des niveaux de rejets avec ceux des NEA-MTD
- Partie IV du guide "Après le réexamen" : possibilité de modifier les engagements de l'exploitant, sous conditions.

NOS COMMENTAIRES SUR LE PROJET D'AMPG

- **Identification de la VLE pour les effluents aqueux à laquelle il faut se référer**
 - Émission directe ou en STEP collective : position RSDE/BREF (lien avec arrêté du 2 février 1998)
- **L'AMPG manque de précisions sur certaines définitions :**
 - Déchets à valeur calorifique
 - Substances pertinentes
- **Précisions sur les MTD applicables aux différentes installations : l'AMPG doit reprendre la terminologie du secteur**
 - Traitements mécaniques ou physico-chimiques des déchets à valeur calorifique
 - Il n'y a pas de technique spécifique pour la détermination des MTD dans le cadre du traitement des terres par voie biologique (pas de MTD spécifiques à considérer - que les MTD génériques)
 - Technique du four à combustion indirecte applicable au traitement thermique du charbon actif (et non à la désorption thermique : voir MTD 48)
- **Démonstration de la conformité à la MTD concernant l'efficacité énergétique**
 - En l'état, l'AMPG va au delà du BREF (et trop complexe pour les installations de traitement de déchets)

CONCLUSIONS

- **Le guide générique sur le réexamen clarifie le contenu du dossier de réexamen. Il précise notamment le périmètre IED et insiste sur le choix des MTD et l'importance des justifications.**
- **La publication de guides sectoriels pourrait permettre de compléter le guide réexamen sur les plans plus techniques**
- **L'AMPG est un bon outil pour clarifier, homogénéiser les dossiers de réexamen et doit permettre de faciliter l'instruction.**
- **D'autres pays Européens (Belgique, Allemagne) ont choisi de ne pas demander de dossier, mais de faire des contrôles dans les quatre ans. Le Sypred préfère la gestion au travers d'un dossier. C'est un bon outil pour passer en revue périodiquement les prescriptions applicables**
- **Les premières versions du guide et de l'AMPG ont malheureusement été publiés tardivement pour notre secteur.**



Des questions?
Merci

alain.heidelberger@sypred.fr
www.sypred.fr

